

Lors du vote du compte administratif et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes : Abstention : 1	Contre
	Pour
	15

Commune **BUSSIERES**
DELIBERATION
DU 7 mars 2025
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024
ET LE COMPTE DE GESTION 2024
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
AVIS SUR BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Date de la convocation 27/02/2025
 Séance du 07.03.2025 à 20 heures
 dressé par M. Georges SUZAN, sortie de la salle, après s'être fait
 approuver par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
 1°) **Lui donne acte** de la présentation du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi:

Lors du vote du compte de gestion	
Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes : Abstention : 1	Contre
	Pour : 15

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Régine VERTAURE, 1ère Adjointe, a délibéré et a validé le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion 2024 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
 1°) **Lui donne acte** de la présentation du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		56 566,71 €		559 035,72 €		615 602,43 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	100 029,15 €	97 226,11 €	1 635 448,73 €	1 098 776,09 €	1 735 477,88 €	1 196 002,20 €
Totaux	100 029,15 €	153 792,82 €	1 635 448,73 €	1 657 811,81 €	1 735 477,88 €	1 811 604,63 €
Résultat de clôture		53 763,67 €		22 363,08 €		76 126,75 €
	Besoin de financement		22 363,08 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		796 637,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		191 350,00 €			
	Besoin total de financement		582 923,92 €			
	Excédent total de financement		0,00 €			

2°) **Constata** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion 2023 dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
 3°) **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser (Néant).
 4) **Donne** un avis favorable au CG et CA 2024 et à l'arrêt des résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
 5°) **Donne** un avis favorable à l'affectation de l'excédent de fonctionnement comme suit :

53 763,67 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : Georges SUZAN - Régine VERTAURE - Marcel DUPUY - Jacqueline BARBIER - Carmen UBEDA - Françoise DUBREUIL - Olivier DAUDENET - David GALLAND - Dominique PLANFRET - Audrey FRADEL - Sylvain RAJOT
 Absents excusés :
 Elodie BERNIER (donne pouvoir à Dominique PLANFRET) - Jérôme ALLART (donne pouvoir à Olivier DAUDENET) - Catherine CHAUSSEY (donne pouvoir à Carmen UBEDA) - Sylvain D'HUISSEL (donne pouvoir à Régine VERTAURE) - Valentin CHATRE (donne pouvoir à Jacqueline BARBIER)

Bussières, le 7 mars 2025

Pour expédition conforme,
 La Présidente et secrétaire de séance (lors du vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats),

Régine VERTAURE 1ère Adjointe



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 15 / 04 / 2024

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.